



Commune de Vaux-sur-Morges
Nature et diversité



Commune de Vaux-sur-Morges
Nature et diversité

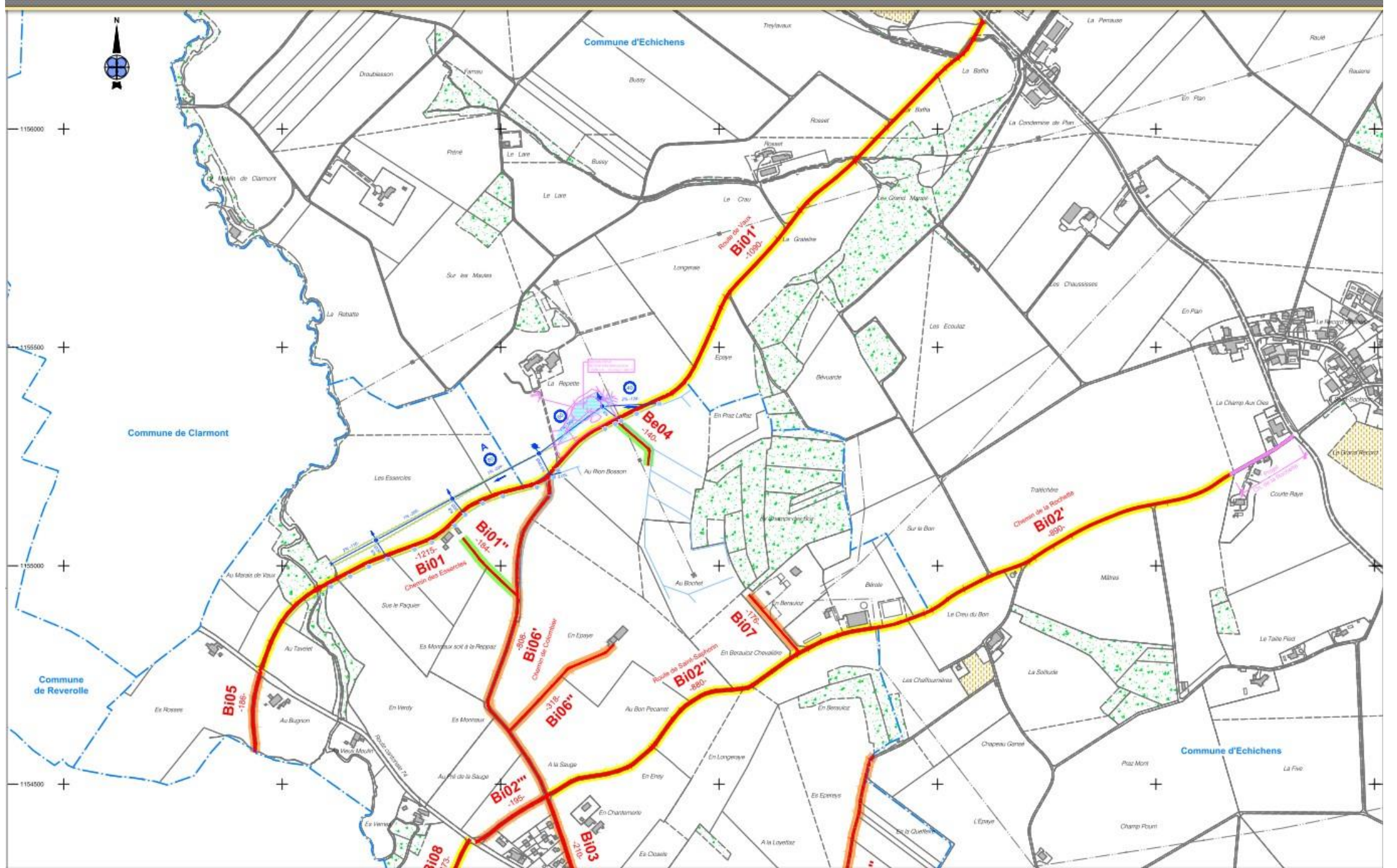
Présentation aux citoyennes et citoyens de Vaux-sur-Morges du 04.04.2023 au Refuge

Le Conseil a accepté le préavis 06/2020 le 30 novembre 2020

- Un montant de CHF 60'000.- pour l'étude de la réfection du réseau routier
- L'étude devait essayer de nous trouver une solution pour modérer le trafic sur ces deux routes
- Trouver une solution durable pour éviter la destruction de nos bords de routes et des banquettes
- Le but est de ne pas élargir ces routes pour qu'elles deviennent des «autoroutes»
- La Municipalité voulait aussi que la Commune d'Echichens s'engage officiellement à payer la moitié de l'étude

Les diverses démarches jusqu'à maintenant

- Les comptages officiels de la DGMR
- Le sondage manuel avec arrêt des véhicules pour connaître leurs destinations
- L'étude de Transitec sur les solutions possibles
- 2 séances avec la DGMR Direction Générale de la Mobilité et des Routes (le Voyer et l'inspecteur cantonal de la signalisation)
- Plusieurs séances avec notre bureau BBHN, Transitec et M. Cherbuin, municipal à Echichens
- Se mettre d'accord sur la meilleure solution et la chiffrer
- L'accord de la DGMR pour faire un essai en version finale
- La réponse officielle de la Commune d'Echichens nous est parvenue au mois de septembre 2022.
- Présentation du projet au Conseil Général du 30 novembre 2022



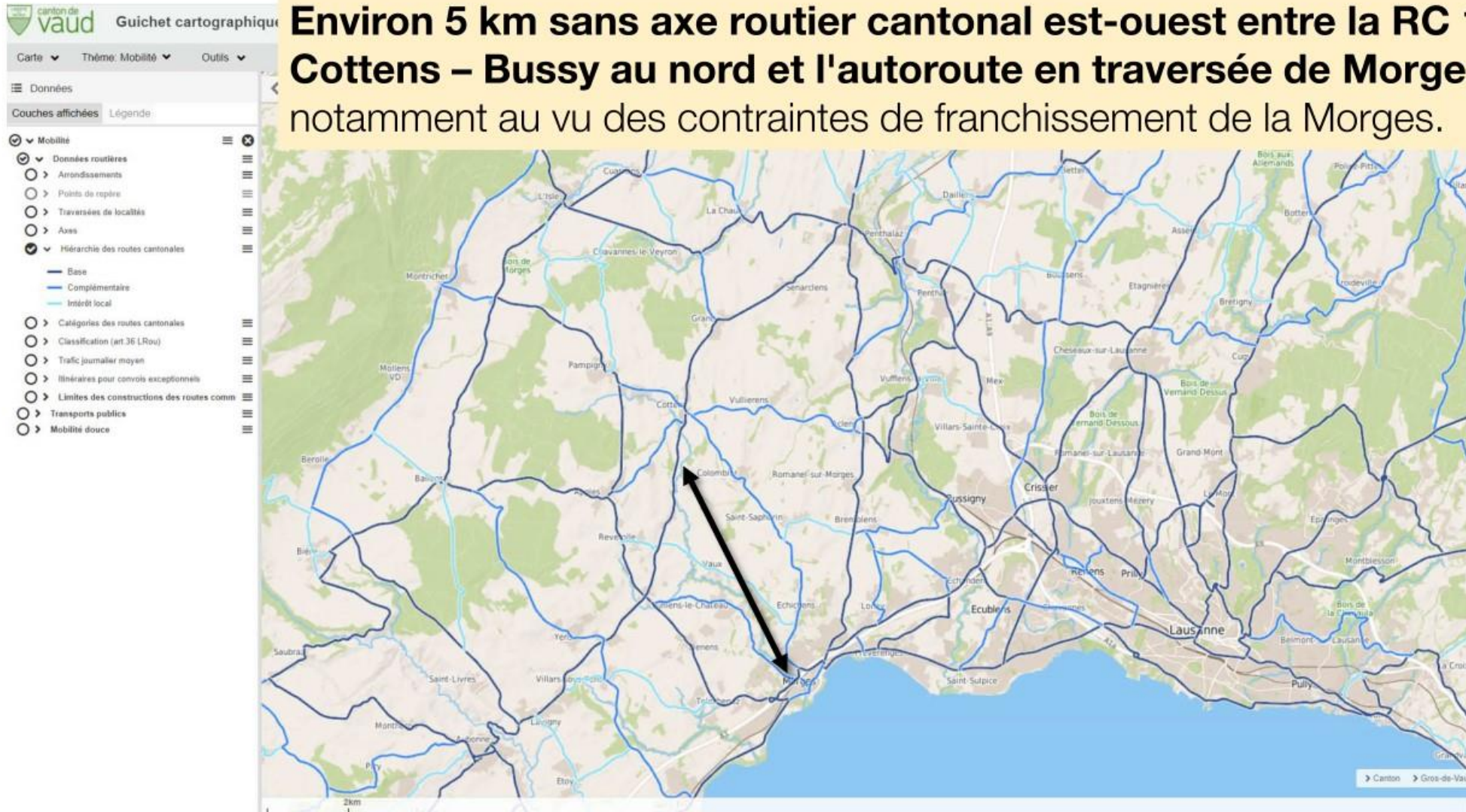
Quelques chiffres lors des comptages du 25 juin 2021 au 01 juillet 2021

- Sur la route des Essercles (Vaux – Colombier) un total de 5544 véhicules pour la semaine
- Le vendredi 25 avec autoroute bouchée un total de 1080 véhicules
- Vitesse moyenne sur la semaine 64 Km/h

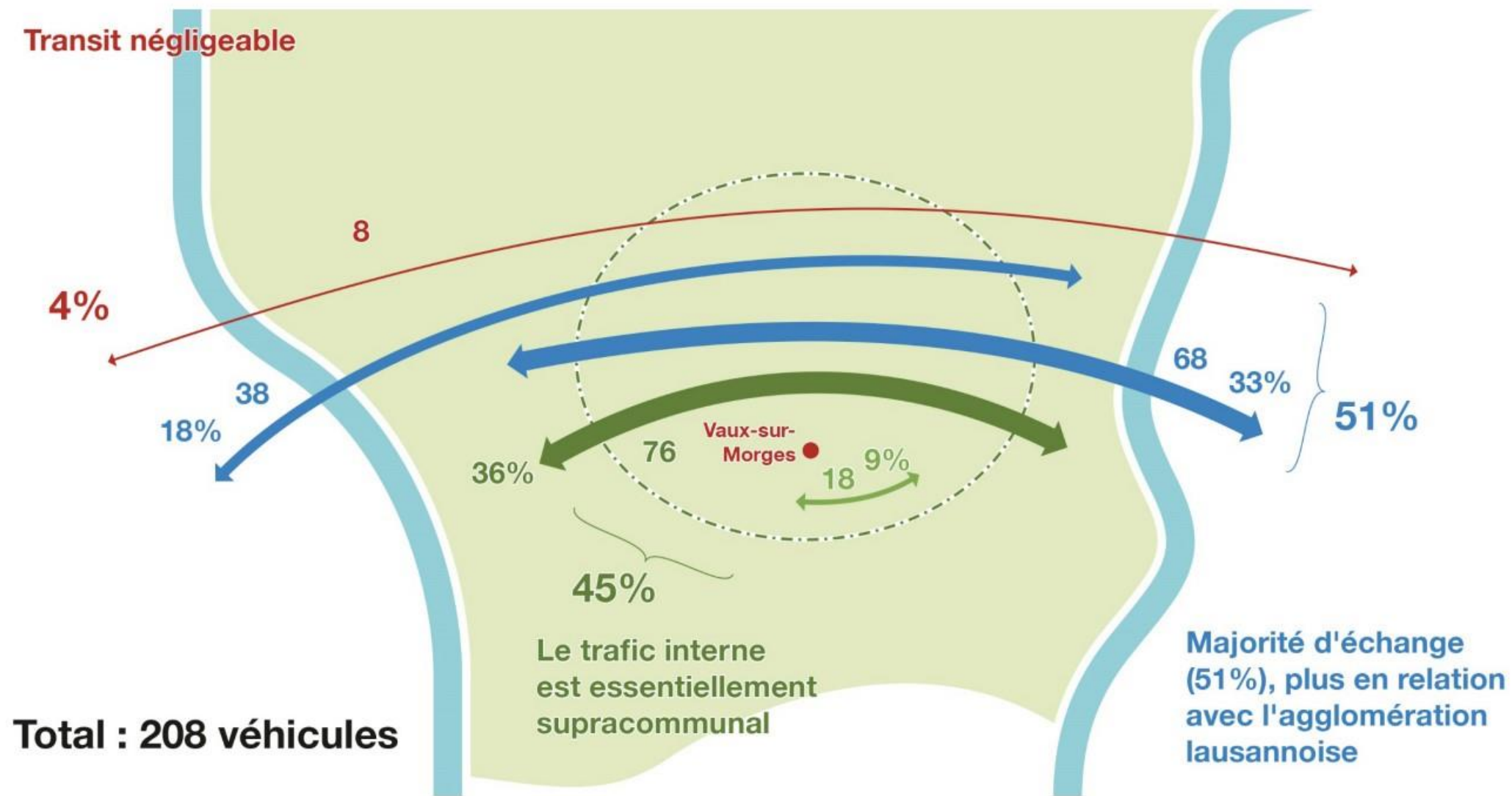
- Sur la route de St-Saphorin (Vaux – St-Saphorin) un total de 4805 véhicules pour la semaine
- Le vendredi 25 avec autoroute bouchée un total de 840 véhicules
- Vitesse moyenne sur la semaine 66 Km/h

Une absence de route cantonale est-ouest ?

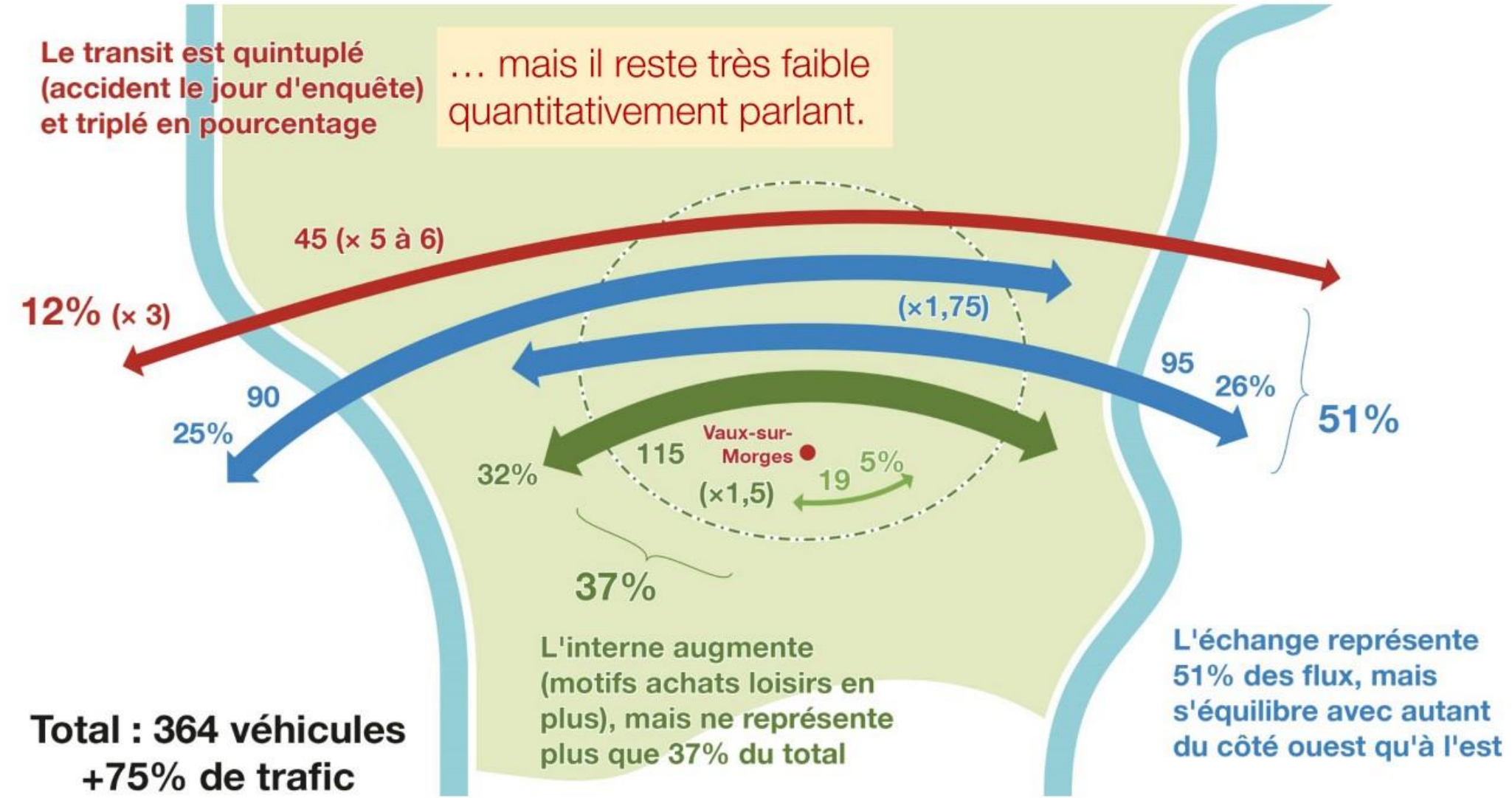
Environ 5 km sans axe routier cantonal est-ouest entre la RC 171 Cottens – Bussy au nord et l'autoroute en traversée de Morges, notamment au vu des contraintes de franchissement de la Morges.



Synthèse – Heure de Pointe Matin (HPM)



Synthèse – Heure de Pointe Soir (HPS)



Un des principaux problèmes, c'est le GPS



Le seul moyen d'enlever les tracés des cartes GPS, c'est de les fermer à la circulation (divers essais).

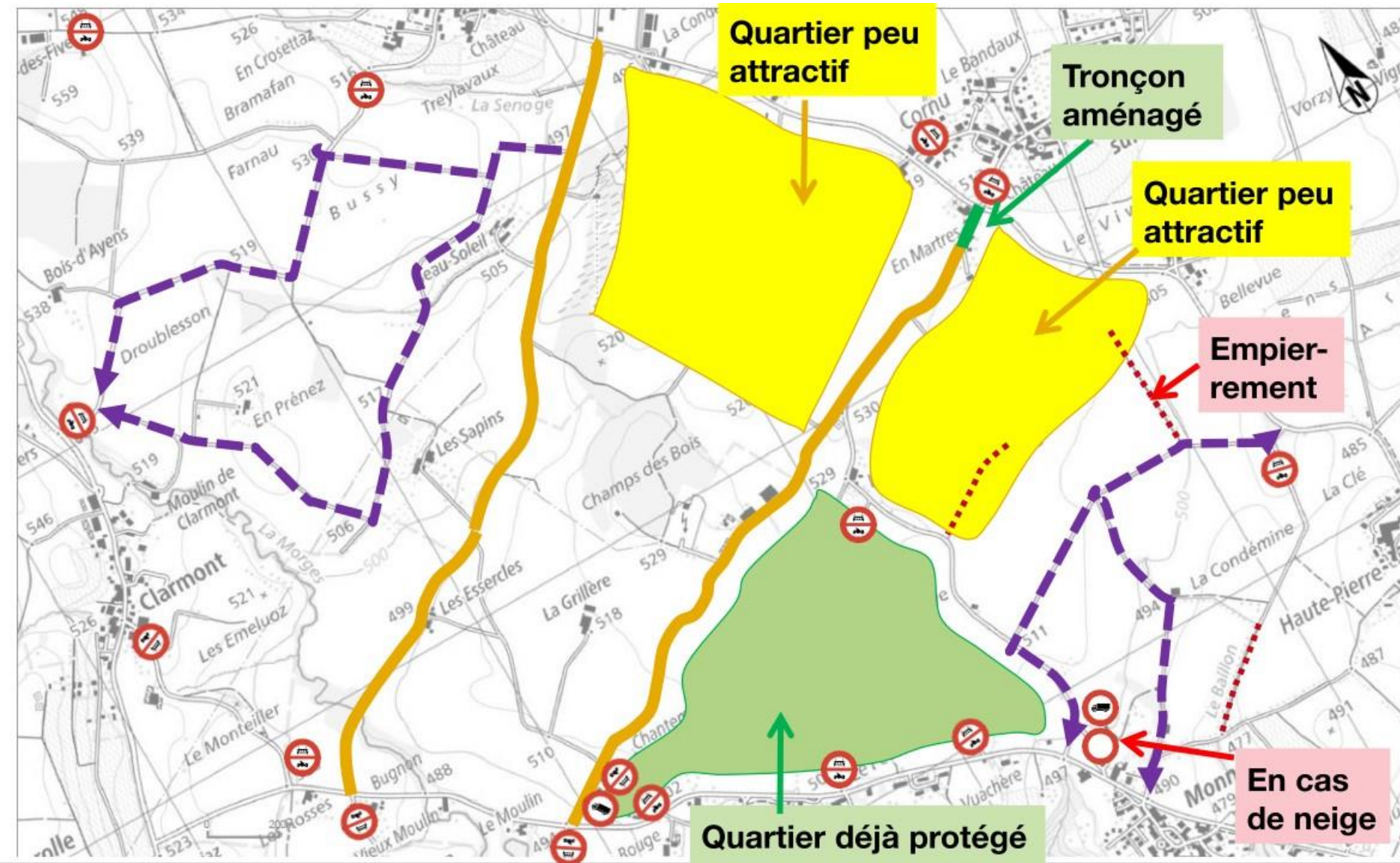
La plupart des gens ne savent même pas où ils sont... Ils suivent simplement leur GPS.

Les automobilistes préfèrent perdre du temps et arriver à l'heure au travail au lieu d'être sur l'autoroute et de ne pas savoir à quelle heure ils vont arriver au travail.


Beaucoup de transit

Plusieurs scénarios discutés, envisagés et présentés à la DGMR

- Fermeture de ces deux routes et les mettre en bordiers autorisés
- Faire un sens unique avec divers obstacles pour un ralentissement raisonnable
- **La réponse est claire : Le Canton de Vaud refusera tout projet qui va dans ce sens. On ne ferme pas ces deux routes et on ne fait pas de sens unique**
- Refus complet d'aide financière pour ces deux routes par le Canton



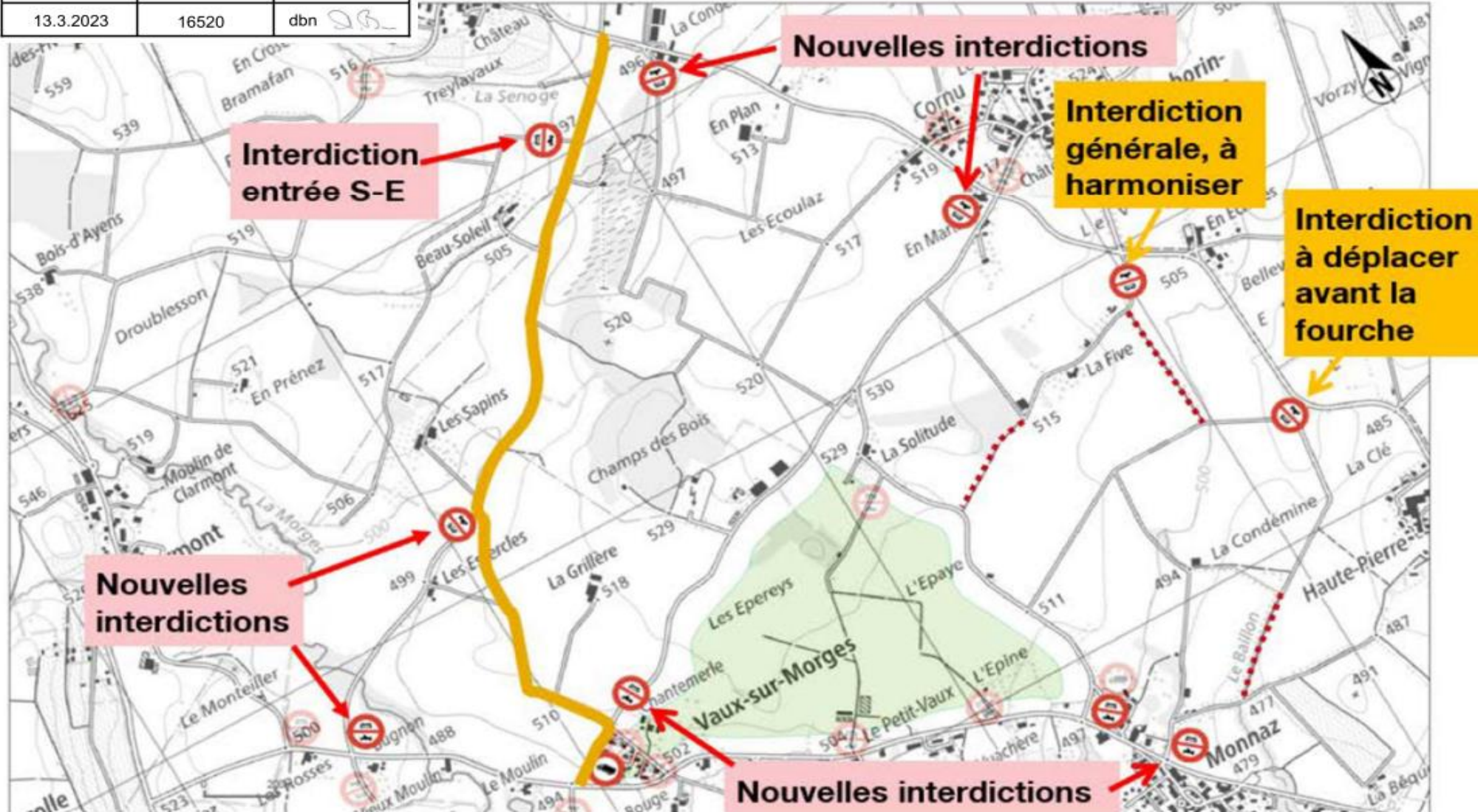
Communes de
Vaux-sur-Morges et
Echichens

Date	N° affaire	Dessin
13.3.2023	16520	dbn 

Mesures expérimentales
du 5.5 au 5.11.2023



Exceptés riverains et
exploitation agricole



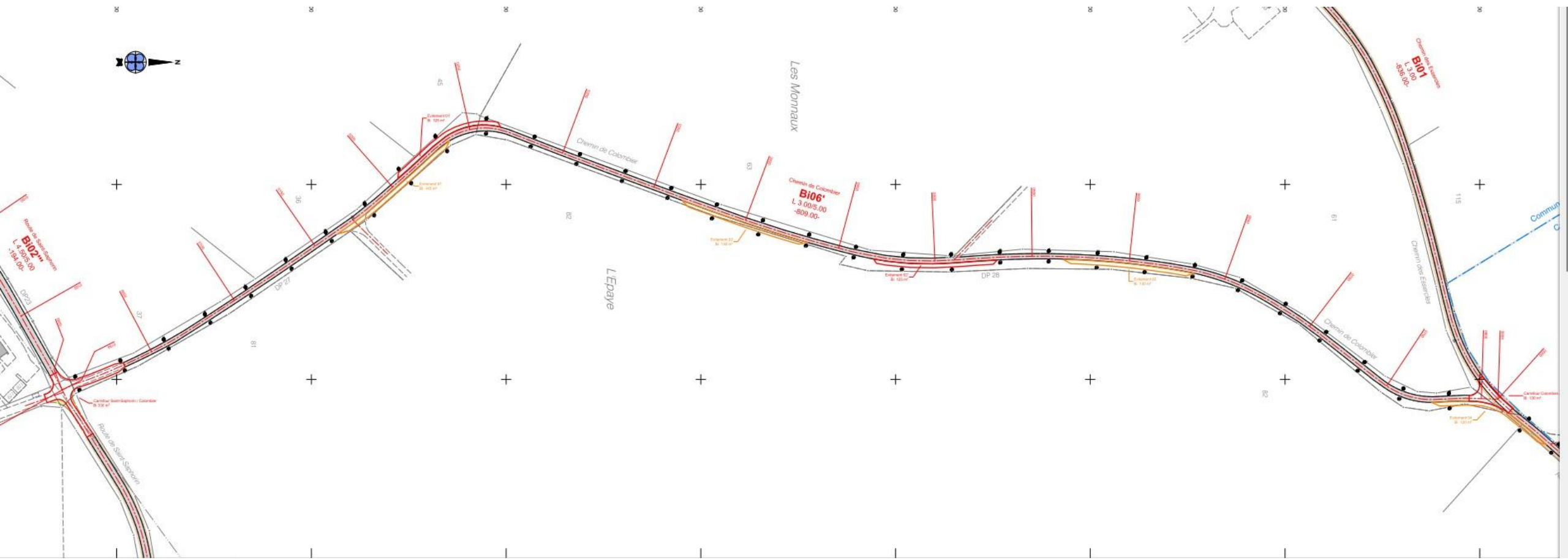
6a. Elargissement hors goulots d'étranglement



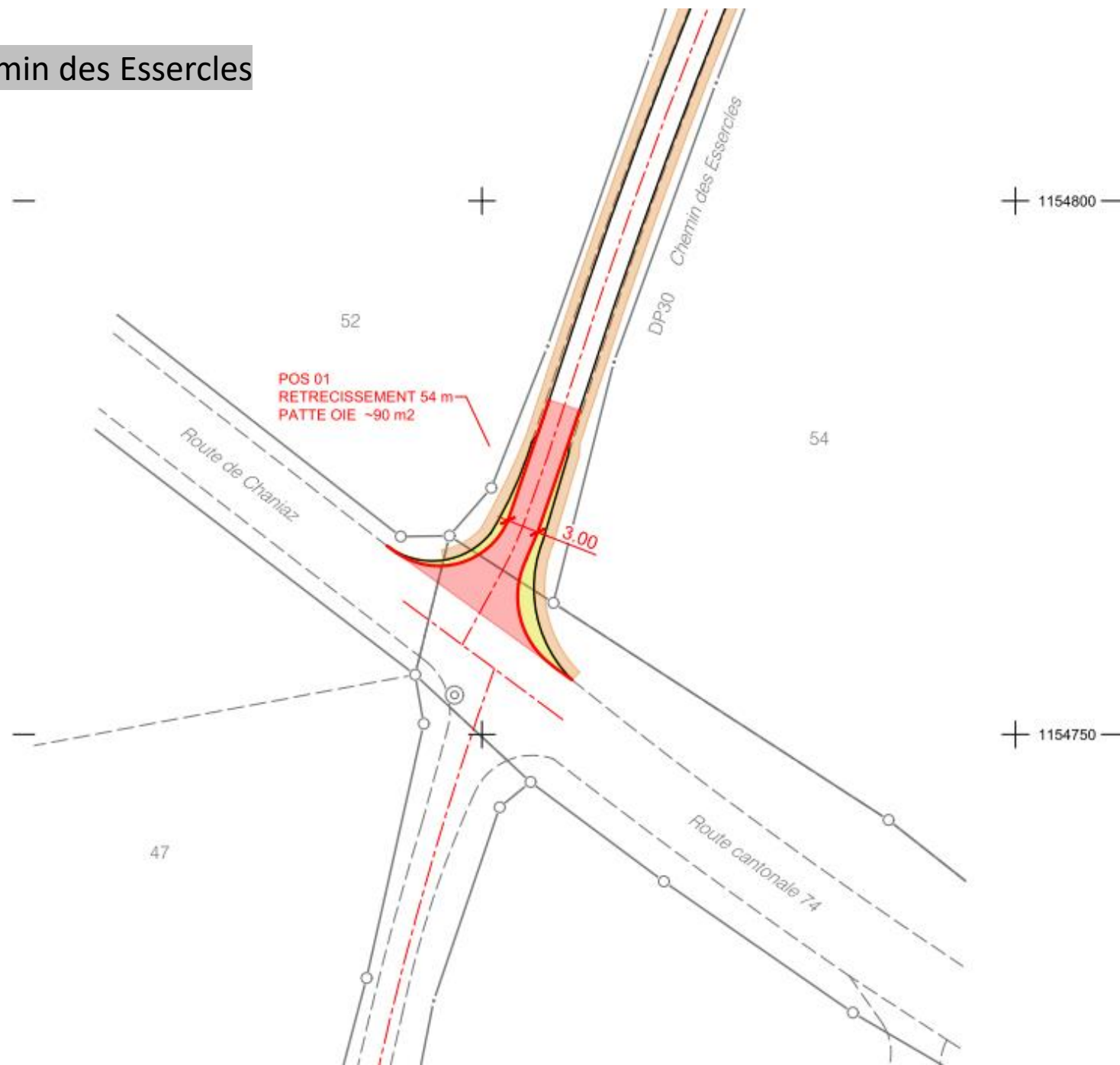
A ETUDIER

- 7 à 10 élargissements x 60 m de long sur +3 mètres de large = 1'250 à 1'800 m² à réaménager

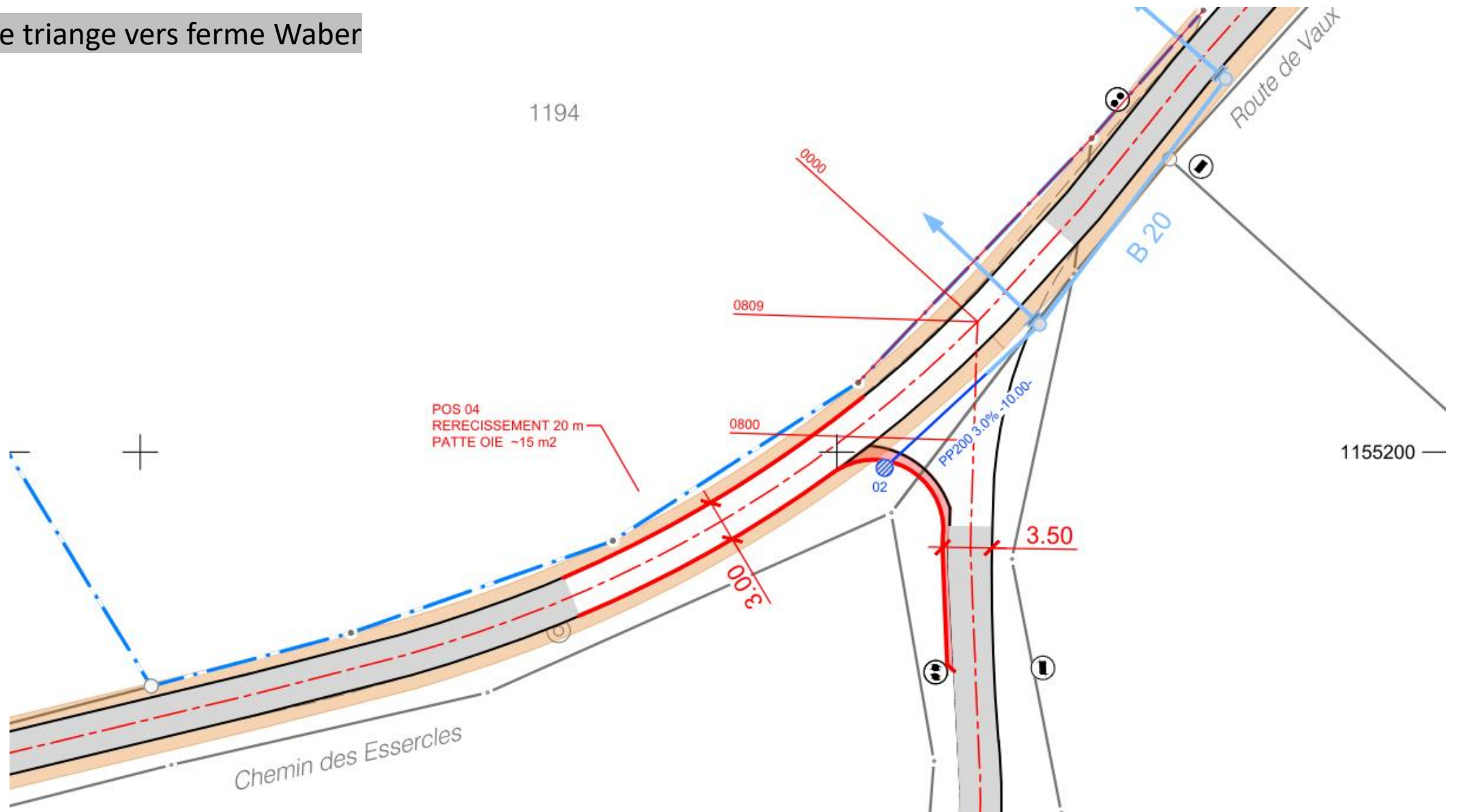
- 5 à 7 élargissements du Chemin des Essercles pour assurer les croisements ;
- pas d'élargissement de la Route de Saint Saphorin, assez large à l'ouest et en bordiers autorisés à l'est ;
- nécessité d'élargir ponctuellement le Chemin de Colombier en nord-sud.



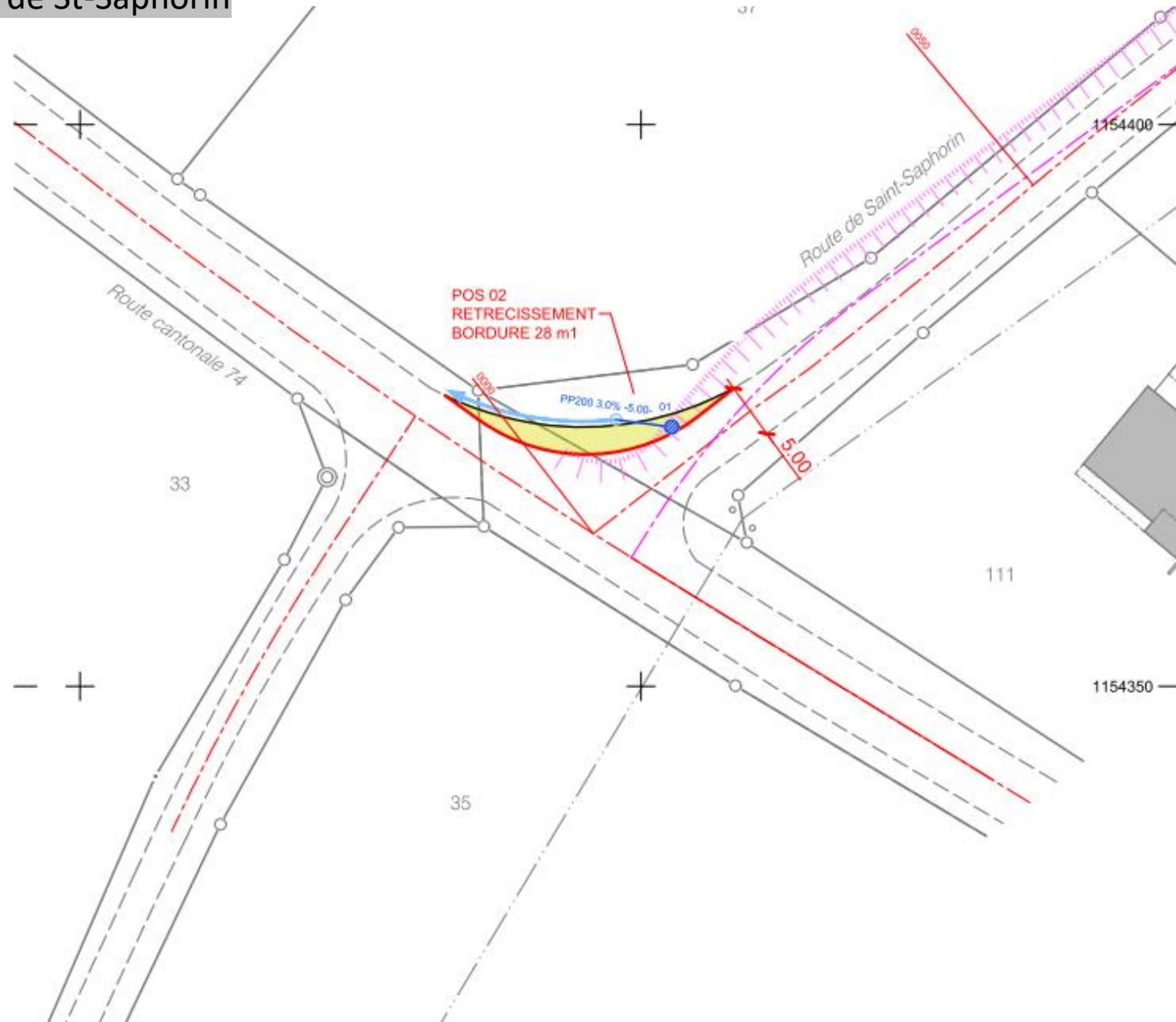
Croisée RC 74 Chemin des Essercles



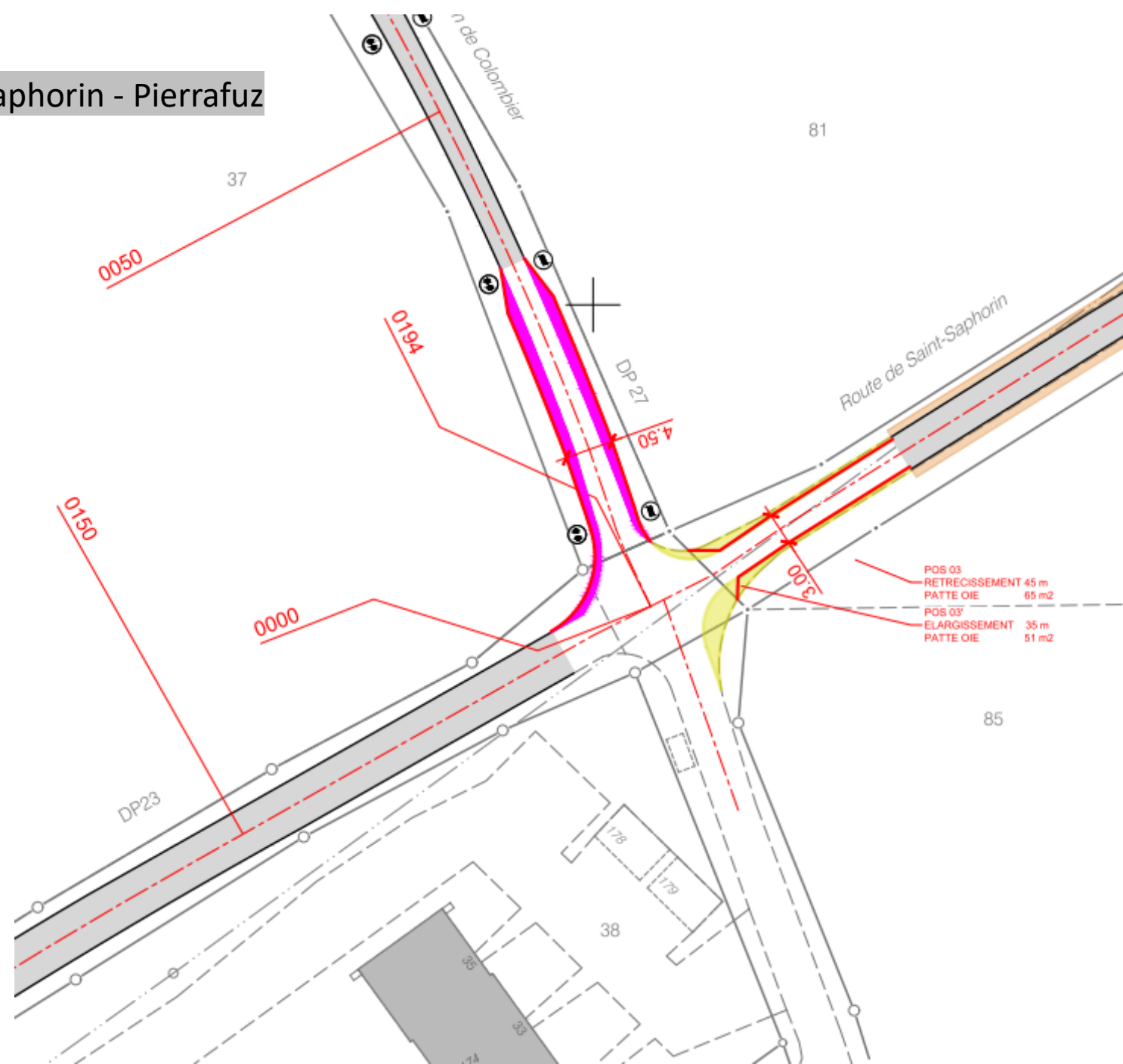
Croisée triange vers ferme Waber



Croisée RC 74 Route de St-Saphorin



Croisée Route de St-Saphorin - Pierrafuz



**Direction
St-Saphorin
ITINÉRAIRE
MODIFIÉ
Suivre :**



**Direction
Vaux
ITINÉRAIRE
MODIFIÉ
Suivre :**



Divers aménagements seront effectués en plus des places de croisement. Des balises blanches seront mise en bord de chaussée (environ tous les 30 mètres). Pendant l'essai ça sera des jalons orange en plastique

Divers écriteaux seront aussi installés (flèche orange de déviation) afin d'aider les utilisateurs à suivre le nouveau itinéraire.



L'opportunité de ce projet, c'est que la DGMR est entrée en matière et nous pourrions faire un essai pendant 6 mois. Ainsi nous pourrions voir si ce concept tient (la route) et seulement après cette analyse nous envisagerons de présenter un préavis de réalisation au Conseil Général

- L'idée est de vraiment dissuader les automobilistes à prendre ces routes de traverse.
- Nous pourrions aussi voir si cette solution est efficace avant de prévoir de gros frais (si cela fait diminuer les véhicules seulement de 5 à 10%, on devra vraiment réfléchir si ça vaut la peine d'aller plus loin.
- Le but de cette mesure est de ne garder plus que du trafic régional.

Décision en matière de signalisation routière

**Communes de Vaux-sur-Morges et Echichens
Mesures expérimentales sur chemins intercommunaux du 5.05 au 5.11.2023**

Vu :

- L'art. 3, al.2 de la loi fédérale sur la circulation routière du 19 décembre 1958 (LCR).
- Les art. 104 et 107 de l'ordonnance sur la signalisation routière (OSR) du 5 septembre 1979.
- L'art. 4 de la loi vaudoise sur la circulation routière (LVCR) du 25 novembre 1974.
- La demande des municipalités précitées du 20 février et du 16 mars 2023 adressées à la Direction générale de la mobilité et des routes.

La DGMR décide de la mesure suivante :

Mesure provisoire acceptée

Lieu :	Chemins ruraux Intercommunaux - Hors traversée de localité
Tronçon :	Conformément au plan en consultation
Motif :	LCR, art.3, al.4, OSR art.107, al.2 bis
Remarque :	Mesure expérimentale comprenant quelques aménagements et la mise en place de restriction de circulation du 5 mai au 5 novembre 2023.
Parution FAO :	21.03.2023
Signaux OSR :	* 2.13 (art.19) Circulation interdite aux voitures automobiles et aux motocycles, exceptés riverains et exploitation agricole (10x)



Laurent Tribolet
Chef de la division Entretien



Dominique Brun
Inspecteur de la signalisation

IMPORTANT

Grace à cette mesure test accordée par la DGMR, avec parution dans la FAO, ce tronçon de route est officiel et légal.

Si on voit des incivilités, nous pouvons faire intervenir la gendarmerie et elle peut sans autre mettre des amendes d'ordre

On devra certainement faire intervenir celle-ci et le bouche à oreille fonctionne assez vite

Planification de l'essai:

15 au 29 mars 2023, Comptage sur les différentes routes + installation d'une sonde pour le bruit le long du quartier de Pierrafuz

21 mars 2023, parution dans la FAO

04 avril 2023, séance villageoise à Vaux avec explication sur le projet (Echichens début mai)

17 avril 2023, début des travaux d'aménagements routiers

05 mai au 05 novembre 2023, phase de test

Hivers 2023 – 2024, analyse du test et décision sur la suite

Questions ou renseignements
supplémentaires:

David Spycher et Yves Schopfer sont à votre
disposition

- Apéritif